BOLLORÉ
TRANSPORT & LOGISTICS

# BOLLORÉ TRANSPORT & LOGISTICS CÔTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10.887.060.000 FCFA
Siège social : Treichville, Avenue Christiani | 01 BP 1727 ABIDJAN 01- Côte d'Ivoire
RCCM : CI-ABJ-1962B-1141

## AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui aura lieu :

**Le jeudi 9 mai 2019 à 10 heures**
**à la salle Kodjo Eboucle du palais de la culture sis à Treichville,**
**Avenue Christiani à Abidjan.**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapports général et spécial du Commissaire aux comptes portant sur l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eloi ABOUT ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE SOCOPAO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SENEGAL ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la BOLLORE AFRICA LOGISTICS ;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Charles AIE ;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet MOHE AUDIT & CONSEIL ;
- Approbation de la mise à disposition d'une somme d'un montant maximum de 250 000 000 FCFA dans le cadre d'un contrat d'animation de marché à conclure ;
- Pouvoir pour les formalités de publicité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut donner procuration à un autre actionnaire ou à un mandataire de son choix.

Dans ce cas, les pouvoirs dûment remplis et signés devront être adressés au Siège Social, 01 BP 1727 ABIDJAN 01 ou remis à la Société Générale Côte d'Ivoire au plus tard le **2 mai 2019.**

Les propriétaires d'actions nominatives devront, conformément aux statuts de la société, avoir été inscrits sur le registre de la société auprès de la SGCI au moins trois (3) jours ouvrés avant la date de la réunion soit au plus tard le **3 mai 2018.**

Le Bilan, les comptes de production et d'exploitation, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des actionnaires et le texte des résolutions proposées à cette assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter du **23 avril 2019.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**